

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Renouvellement du Plan d'action régional pour contrer les cyanobactéries

Saint-Albert, le 3 juillet 2012 – Pour une sixième année consécutive, l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) et le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) se sont vu octroyer un soutien financier du gouvernement du Québec afin de poursuivre sur leur territoire d'intervention la mise en œuvre du Plan d'action régional pour contrer les cyanobactéries.

« Le prolongement du Plan d'action régional pour contrer les cyanobactéries confirme que les actions sont bien ciblées et efficaces », affirme Bénédicte Balard, chargée de projet régional cyanobactéries. « Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité de continuer le travail amorcé avec nos partenaires et nous sommes confiants qu'avec les actions à venir, nous arriverons à améliorer la qualité de l'eau de nos lacs ».

Les plans d'eau directement ciblés cette année par le Plan d'action sont le lac de l'Est (Paroisse de Disraeli), le lac Cristal (Saint-Rosaire), le lac Pédalo (Princeville) et la rivière Bourbon. Des actions auront également lieu sur d'autres plans d'eau même s'ils n'ont pas été répertoriés comme ayant eu des épisodes de cyanobactéries à l'été 2011. Les actions préventives étant aussi importantes, sinon plus, que celles curatives.

Les cyanobactéries, communément appelées algues bleu-vert, sont des micro-organismes présents de façon naturelle dans nos plans d'eau. Cependant, un trop grand apport de nutriments et le réchauffement de l'eau, souvent influencés par l'activité humaine, accentuent leur prolifération et accélèrent le vieillissement des lacs. Rappelons que les cyanobactéries peuvent également dégager des cyanotoxines qui présentent des risques pour la santé.

Si vous êtes témoins de la présence de cyanobactéries sur un plan d'eau, nous vous invitons à communiquer avec Madame Bénédicte Balard par téléphone au 819 980-8039 poste 204 ou par courriel à l'adresse suivante : benedicte.balard@grobec.org. Il est également recommandé de remplir un formulaire de « Constat visuel de la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en visitant leur site : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/formulaire/formulaire.asp.

Rappelons que les organismes de bassins versants (OBV) sont des organismes mandatés par le gouvernement du Québec en vertu de la « *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ». En concertation avec les acteurs de l'eau, ils élaborent un plan directeur de l'eau et assurent le suivi de sa mise en œuvre. Pour en savoir plus, visitez le www.copernicinfo.qc.ca pour l'organisme de bassin versant de la rivière Nicolet et www.grobec.org pour celui de la rivière Bécancour.

Organisme à but non lucratif créé en 1997, le CRECQ regroupe de nombreux intervenant provenant de plusieurs secteurs d'activité (institutions, entreprises, groupes environnementaux, individus, etc.) et intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. L'organisme est reconnu officiellement comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement régional. Il favorise une approche de concertation en vue de trouver des solutions aux problèmes

environnementaux du Centre-du-Québec. Pour plus de détails sur l'organisme, visitez le www.crecq.qc.ca.

- 30 -

Pour information :

Bénédicte Balard
Chargé de projet régional cyanobactéries
Téléphone : 819 980-8038 poste 204
Courriel : benedicte.balard@grobec.org